

Décembre 2009



**GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN**



F

COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF

Douzième session

Budva, Monténégro, 25-29 janvier 2010

PLAN DE TRAVAIL PRÉLIMINAIRE DU CSC POUR 2010

INTRODUCTION

1. Conformément à son mandat, le Comité scientifique consultatif (CSC) soumet à la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) son plan de travail préliminaire pour la période intersessions suivante en vue de son adoption par la Commission, à sa session annuelle. Ce document présente diverses activités à entreprendre durant la période intersessions pour donner suite aux priorités de la Commission et aux suggestions formulées par les sous-comités du CSC (document GFCM:SAC12/2010/3), pour examen par le Comité aux fins de la formulation de son plan de travail préliminaire pour 2010.

ÉLÉMENTS DU PLAN DE TRAVAIL POUR 2010

2. Les activités indiquées ci-après sont fondées sur les propositions des sous-comités compétents (documents GFCM:SAC12/2010/Inf.5, Inf.6, Inf.7 et Inf.8), jointes à des suggestions émanant de la Réunion de coordination des sous-comités (document GFCM:SAC12/2010/Inf.9).

Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCSA)

- Poursuivre les activités en rapport avec l'évaluation des stocks en s'appuyant à la fois sur des données commerciales et sur les prospections en mer.
- Poursuivre les travaux d'élaboration d'un protocole de la CGPM pour les prospections en mer.
- Améliorer les connaissances sur la biologie des stocks, leur structure et les autres paramètres biologiques, et adopter un ensemble de paramètres biologiques à utiliser pour l'évaluation des stocks en Méditerranée orientale, centrale et occidentale.
- Compléter les formulaires d'évaluation des stocks en réservant de nouvelles cases aux évaluations par prospection.
- Améliorer les indicateurs biologiques et affiner les points de référence en vue d'évaluer la situation des stocks et des pêches, y compris les effets des zones de pêche réglementée sur les stocks exploités.
- Organiser les réunions des groupes de travail sur l'évaluation des stocks d'espèces démersales et de petits pélagiques, en tenant compte du nouveau mode de fonctionnement.
- Entreprendre une étude du scénario actuel et des connaissances disponibles concernant la détermination de l'âge dans la zone de compétence de la CGPM.
- Contribuer à la mise en œuvre du programme de travail à moyen terme visant à améliorer la connaissance des éla-smobranche et à évaluer l'état de leur stocks.
- Contribuer à mettre en œuvre des cas d'étude sur l'EAF en coordination avec l'équipe du GEF et sur la maille carrée de 40mm dans les pêcheries démersales.

Sous-Comité des statistiques et de l'information (SCSI)

- Organisation d'un atelier sur les méthodes de collecte de données appliquées à tous les segments de flottille, et leur conformité aux prescriptions de la Tâche 1 de la CGPM (Voir Annexe I (A) pour les termes de référence .
- Après réception des ensembles de données des Tâches 1.1, 1.2 et 1.4, par le Secrétariat de la CGPM:
 - Procéder à la mise à jour utile du bulletin statistique;
 - Élaborer un récapitulatif des données et des fonctions d'accès aux données à proposer au Sous-Comité, à sa prochaine réunion;
 - Approche de collecte des données de la Tâche 1.

Sous-Comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCMEE)

- Identification des habitats sensibles pour chacune des espèces prioritaires de la CGPM, pour présentation au Sous-Comité à sa prochaine réunion.
- Préparation d'un formulaire détaillé pour la collecte de données sur les prises accessoires d'espèces menacées, à ajouter au système de la Tâche 1.
- Élaboration d'une étude approfondie de la documentation relative aux récifs artificiels.
- Organisation d'un atelier sur les espèces non indigènes dans le cadre des pêches, en concomitance avec la réunion du Sous-Comité.
- Organisation d'un atelier sur l'amélioration de la sélectivité, la réduction des prises accessoires et les engins de pêche alternatifs.
- Mise en œuvre du programme sur les élasmobranches, prévoyant notamment une réunion d'experts et un cours de formation. Une présentation détaillée du programme proposé est donnée en Annexe II.
- Contribuer à mettre en œuvre des cas d'étude sur l'EAF en coordination avec l'équipe du GEF et sur la maille carrée de 40mm dans les pêcheries démersales.

Sous-Comité des sciences économiques et sociales (SCESS)

- Constitution d'un réseau d'experts pour l'analyse de la structure sociale des pêcheurs dans tous les pays de la Méditerranée, avec la compilation des études par échange de courriers électroniques.
- Ouverture d'une section, sur le site web de la CGPM, pour l'affichage de toutes les études relatives à l'incidence des variations du coût de l'énergie.
- Collecte d'informations sur les changements pertinents apportés aux législations nationales sur les pêches, qui permettront de confronter les différents niveaux de protection, les divergences et les éléments communs des divers règlements de la pêche, et de comparer les effets économiques et sociaux des différents volets de ces réglementations.
- Lancement d'une collecte quantitative et qualitative d'informations sur les pêches de loisir et sur le segment de la « pêche commerciale non professionnelle ». Le Sous-Comité a suggéré d'organiser, en outre, un atelier sur les potentialités et les conflits liés aux pêches récréatives et non professionnelles en Méditerranée selon les termes de référence provisoires présentés en Annexe I (B).
- Organisation d'un atelier sur les potentialités et les conflits liés aux pêches récréatives et non professionnelles en Méditerranée, conformément au projet de termes de référence figurant à l'annexe II.
- Contribuer à mettre en œuvre des cas d'étude sur l'EAF en coordination avec l'équipe du GEF et sur la maille carrée de 40mm dans les pêcheries démersales

Réunions

3. Une liste de réunions est présentée ci-après en vue de son examen par le CSC:

Réunion	Lieu/date
Treizième session du CSC (5 jours)	À définir/ à définir
Session du SCES (4 jours)	À définir/ à définir
Groupe de travail sur l'évaluation des stocks d'espèces démersales (6-7 jours)	Istanbul (Turquie)/ à définir
Groupe de travail sur l'évaluation des stocks de petits pélagiques (6-7 jours)	Mazara del Vallo (Italie)/ à définir
Session du SCESS (4 jours)	À définir/ à définir
Atelier sur les potentialités et les conflits liés aux pêches récréatives et non professionnelles en Méditerranée (3 jours)	Palma de Majorque (Espagne)/ octobre 2010
Session du SCSI (4 jours)	À définir/ à définir
Atelier sur les méthodes de collecte de données appliquées à tous les segments de flottille, et leur conformité aux prescriptions de la Tâche 1 de la CGPM (3jours)	Rome, Italie À définir/ à définir
Session du SCMEE (4 jours)	À définir/ à définir
Atelier sur les espèces non indigènes dans le cadre des pêches, en concomitance avec la réunion du SCMEE	À définir/ à définir
Atelier transversal sur l'amélioration de la sélectivité, la réduction des prises accessoires et les engins de pêche alternatifs (3jours)	À définir/ à définir
Première réunion d'experts sur l'état des élastomobranches en Méditerranée et dans la mer Noire (4 jours)	À définir/ à définir
Cours de formation sur la détermination de l'âge et les paramètres de croissance des principales espèces d'élastomobranches (5 jours)	À définir/ à définir
Session de la CMSC (1 jour)	À définir/ à définir

Groupe de travail conjoint CGPM/ICCAT sur les grands pélagiques

4. Considérant la décision prise lors de la dernière session du SCRS de l'ICCAT, de reporter à 2011 l'Atelier conjoint CGPM/ICCAT sur les pêcheries de petits thonidés initialement prévu en 2010, le sous-comité a également proposé de reporter cette réunion en 2011.

AUTRES

5. La réunion de coordination des sous-comités (CMSC) a fait noter que les activités du CSC et des sous-comités sont en croissance exponentielle et que, de ce fait, la charge de travail du Secrétariat a considérablement augmenté. Le CMSC a noté l'urgente nécessité de renforcer le Secrétariat en moyens humains. Des besoins techniques spécifiques ont été identifiés dans les domaines de l'évaluation des stocks et des publications scientifiques.

6. Le CSC est invité a prendre en considération cette recommandation du CMSC, ainsi que les propositions faites par le secrétariat de la CGPM en relations avec les devoirs et les responsabilités d'un expert(e) en dynamique des population et d'un coordinateur(trice) des publications scientifiques (voir Annexes III et IV).

MESURES SUGGÉRÉES AU COMITÉ

7. Le Comité est invité à examiner les activités proposées pour ses organes subsidiaires en 2010. Il souhaitera peut-être identifier les contributions à apporter aux activités envisagées et spécifier, s'il y a lieu, la période de réalisation et les résultats escomptés.

8. Le CSC est en outre invité à préciser les priorités indiquées dans le présent document, en tenant compte des suggestions formulées par la Réunion de coordination des sous-comités (CMSC) (document GFCM:SAC12/2010/Inf.9), ainsi que des incidences budgétaires. Ce faisant, le Comité pourra s'il le souhaite fixer le lieu et les dates des réunions prévues et inciter les membres à en accueillir certaines. Le CSC est invité à fournir des conseils sur la programmation de la prochaine réunion du CMSC.

ANNEXE I

PROJET DE TERMES DE RÉFÉRENCE POUR CERTAINES REUNIONS**1) ATELIER SUR LES METHODES DE COLLECTE DE DONNEES APPLIQUEES AUX SEGMENTS DES FLOTTILLE ET LEUR COHERENCE AVEC LES BESOINS DE LA TACHE 1 DE LA CGPM**

Les termes de références proposés sont les suivants :

- a) revue des différentes méthodologies et programmes de collecte de données en place dans les Pays membres de la CGPM ;
- b) revue des problèmes provenant de la transmission de donnée de la tâche 1 ;
- c) échange d'expérience dans ce domaine entre les pays concernant les problèmes soulevés aux points ci-dessus ;
- d) identifier les méthodes pour aborder les problèmes soulevés ;
- e) anticiper les problèmes concernant la transmission de la tâche 1.3.

B-ATELIER SUR LES POTENTIALITES ET LES CONFLITS LIÉS AUX PECHES RECREATIVES ET NON PROFESSIONNELLES EN MEDITERRANEE

Compte tenu du déclin des ressources marines, de l'évolution des activités de pêche et de la multiplication des conflits entre les parties prenantes, le SCESS a proposé une nouvelle définition et classification des activités de pêche non professionnelles:

- **Pêches récréatives:** « *Activités de pêche non commerciales exploitant les ressources aquatiques marines vivantes. Aux fins de la gestion en Méditerranée, elles regroupent quatre segments indépendants: la pêche de loisir, la pêche sportive, la pêche sous-marine et la pêche en bateau affrété* ».
- **Pêche commerciale non professionnelle:** « *Activité de pêche pratiquée à temps partiel par des pêcheurs non professionnels, qui vendent une partie de leur production pour en tirer un revenu supplémentaire* ».

Afin de faciliter les travaux futurs concernant la collecte de données, le cadre juridique et l'analyse scientifique, le SCESS propose d'organiser un atelier sur les potentialités et les conflits liés aux pêches récréatives et non professionnelles en Méditerranée, ayant pour objectifs de:

- ❖ Décrire la situation des activités de pêche non professionnelles dans les pays membres et fournir toutes les informations quantitatives disponibles sur chaque segment, y compris le nombre de personnes concernées, les espèces visées, les effets environnementaux, l'impact économique, etc.
- ❖ Fournir des informations quantitatives et qualitatives concernant les tendances de chaque segment dans la région méditerranéenne.
- ❖ Évaluer l'importance économique et sociale relative de ces activités.
- ❖ Décrire les conflits et les difficultés liées aux ressources et aux autres parties prenantes et résultant de l'évolution récente de ces activités.

- ❖ Compiler et analyser les différents systèmes de réglementation en rapport avec ces activités dans les pays de la Méditerranée.

ANNEXE II

**PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL A MOYEN TERME POUR
AMELIORER LA CONNAISSANCE DES ELASMOBRANCHES ET EVALUER
L'ETAT DE LEURS STOCKS EN MEDITERRANEE ET DANS LA MER NOIRE****Généralités**

De nombreuses espèces d'élastombranches vivent en Méditerranée (environ 47 requins et 38 raies). Elles sont le plus souvent capturées dans le cadre de pêches commerciales visant des poissons osseux; néanmoins, tous les spécimens sont généralement commercialisés. Seules quelques pêcheries ciblent les requins. Les débarquements d'élastombranches ont augmenté entre 1970 et 1985, passant de 10 000 à 25 000 tonnes, pour retomber doucement à 15 000 tonnes en 2002.

Il apparaît clairement que les élastombranches de la Méditerranée sont en déclin quant à leur abondance, leur diversité et leur aire de répartition géographique, par suite d'une intense activité de pêche. Leurs caractéristiques biologiques (basse fécondité, maturité tardive et faible taux de croissance) les rend vulnérables à la pression de pêche. Certaines espèces sont déjà menacées. On constate, par ailleurs, un manque de connaissances agrégées sur la biologie et la pêche des élastombranches dans plusieurs zones de la Méditerranée.

Face à la vulnérabilité des élastombranches et dans le cadre d'une stratégie de protection et de gestion des stocks de ce groupe, divers plans de gestion ont été mis en place, notamment le PAI-Requins de la FAO, le Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux en Méditerranée (PNUE-CAR/ASP, 2003), et le Plan d'action de la CE pour la conservation et la gestion des requins. La CGPM s'est occupée de la question en organisant un groupe de travail transversal sur les prises accessoires/accidentelles (Italie, septembre 2008) et un atelier transversal sur l'amélioration de la sélectivité et la réduction des prises accessoires (Tunisie, septembre 2009), dans le cadre desquels de vives préoccupations ont été exprimées concernant les élastombranches.

Ces dernières réunions ont conclu que les connaissances relatives à la biologie des élastombranches et à leur pêche dans plusieurs zones de la Méditerranée étaient insuffisantes, et il a été fortement recommandé d'entreprendre de nouvelles études sur la dynamique des populations (taille des populations, structure et démographie) pour les espèces dont la conservation était menacée (y compris en termes de gestion des pêches) en association avec des mesures d'atténuation lorsqu'il s'agissait d'espèces protégées.

L'atelier organisé en Tunisie a suggéré la mise en place d'un programme de travail à moyen terme pour identifier et combler les lacunes dans la connaissance actuelle des pêches d'élastombranches, et pouvoir ainsi évaluer et gérer les stocks de la Méditerranée. Pour la mise au point de ce programme régional, les activités suivantes ont été proposées:

1. Dresser un inventaire des élastombranches, en procédant notamment à un examen des informations disponibles sur la taxonomie, la répartition géographique des espèces et

leur état en Méditerranée et dans la mer Noire. Un document de travail contenant une mise à jour de ces informations sera élaboré;

2. Recueillir et compiler des informations et données sur les activités de pêche ciblant les éla-smobran-ches, y compris leur incidence potentielle sur la perte et la dégradation des habitats, et les prises accessoires des espèces d'éla-smobran-ches, notamment de celles qui suscitent des préoccupations. Les principales données indicatives ci-après concernant les pêches et la biologie des espèces, sont à recueillir selon un protocole normalisé:
 - Description des pêches
 - Estimations des captures/prises accessoires
 - Captures par unité d'effort
 - Zones de pêche
 - Composition des captures par sexe et par taille
 - Biologie de la reproduction
 - Age et croissance
 - Comportement alimentaire
3. Mettre à jour les informations disponibles relatives aux études sur les mesures de réduction des prises accessoires. Il est proposé de mettre l'essai les mesures et les techniques de réduction mises au point hors Méditerranée et qui sont actuellement adoptées et utilisées par les Organisations régionales de gestion des pêches.
4. Recueillir les informations disponibles sur les habitats critiques (lieux de reproduction) et la répartition géographique des espèces à haut risque nécessitant des mesures de gestion ou de protection spéciales.
5. Organiser en 2010 une réunion d'experts (3 à 4 jours) pour évaluer et analyser les résultats des activités indiquées ci-dessus (1 à 4), et identifier des méthodes et des approches appropriées pour l'évaluation des stocks de certaines espèces commerciales, ainsi que les mesures à prendre pour les années suivantes. Cette réunion étudiera également la mise en place éventuelle d'un réseau régional d'experts s'occupant de ces questions.
6. Organiser en 2010 un cours de formation sur la détermination de l'âge et les paramètres de croissance des principales espèces d'éla-smobran-ches. Les directives et autres outils disponibles seront également utilisés à des fins de documentation dans le cadre de cette formation.
7. Organiser en 2011 une réunion (5 à 7 jours) sur l'évaluation des stocks de certaines espèces d'éla-smobran-ches, notamment de celles inscrites aux annexes 2 et 3 du protocole ASP/BD à la Convention de Barcelone.
8. Mettre au point une publication de la CGPM sur les résultats obtenus dans le cadre de ce programme de travail à moyen terme.

Calendrier

Activités 1 à 4	:	mai à octobre 2010
Activité 5	:	novembre-décembre 2010
Suite donnée à l'activité 5 (le cas échéant): mai-septembre 2010		
Activité 6	:	2010 (date à définir)
Activité 7	:	septembre-octobre 2011
Activité 8	:	février 2012

Conditions requises

- a. Désignation d'un coordonnateur général¹ du programme de travail à moyen terme, dont le mandat sera le suivant:
 - Coordination des activités de collecte de données et d'informations, et de préparation des documents de travail pour les réunions d'experts, y compris l'établissement des termes de référence connexes;
 - Organisation des réunions d'experts (ordre du jour, identification des principaux intervenants, mise au point finale du rapport, etc.);
 - Organisation du cours de formation:
 - élaboration du programme
 - animation de la formation
 - établissement du rapport du cours de formation

- b. Désignation d'un spécialiste de l'évaluation des stocks de requins, chargé de préparer et de superviser la réunion d'experts correspondante.

Prévisions budgétaires

Coordonnateur général et consultants	:	24 000 dollars
Voyages /coordonnateur et experts	:	40 000 dollars
Formation (5 jours, 20 participants)	:	30 000 dollars
Spécialiste de l'évaluation des stocks	:	12 000 dollars
Rapports et publication	:	14 000 dollars
Total	:	120 000 dollars

Le Sous-Comité a demandé au CSC d'identifier des sources de financement.

¹ **Qualifications requises:** Diplôme universitaire de niveau supérieur en sciences de la mer; vaste expérience dans le domaine de la biologie, de l'écologie et de la dynamique des populations d'élastomobranches, et bonne connaissance des structures et des procédures de la CGPM.

PROPOSITION CONCERNANT UN POSTE D'EXPERT EN DYNAMIQUE DES POPULATIONS AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE LA CGPM

Obligations et responsabilités

Sous la direction générale du Secrétaire exécutif de la CGPM, l'expert en dynamique des populations est responsable du développement et de la maintenance des procédures d'assurance de la qualité des avis scientifiques fournis à la Commission.

Ses responsabilités spécifiques sont les suivantes :

- Etablir des mécanismes d'examen pour le bénéfice soit des scientifiques travaillant au sein de la CGPM/ Sous-comités du Comité Scientifique Consultatif (CSC) soit des groupes de travail spécialisés dans l'évaluation des stocks et promouvoir la cohérence dans les démarches et les postulats formulés pour diverses évaluations des pêches en méditerranée, ainsi que dans l'avis scientifique fourni à la Commission.
- Orienter et réaliser des évaluations des performances des modèles d'évaluation disponibles, clarifier les postulats implicites, établir des règles et des directives sur leur utilisation appropriée et normaliser les méthodes, et maintenir au Secrétariat le logiciel dont l'emploi a été convenu au sein des divers groupes de travail. Cette orientation serait, à son tour, disponible pour tous les scientifiques qui s'intéressent aux travaux d'évaluation menés aux réunions des groupes de travail et donnerait plus de transparence aux résultats des analyses d'évaluation.
- Participation active aux travaux scientifiques du Secrétariat dans les domaines suivants :
 - Maintenance et dissémination du logiciel approprié et approuvé pour les analyses des stocks de poissons de la CGPM et maintenance et archivage des données d'évaluation antérieures et méthodologie analytique.
 - Participation à des équipes et comités pluridisciplinaires afin d'établir des procédures de contrôle de la qualité pour les méthodologies d'évaluation et les bases de données de la CGPM.
 - Examen des propositions en matière de collecte des données halieutiques et formulation d'avis sur leur faisabilité technique et la solidité des accords institutionnels proposés en collaboration avec les Biostatisticiens de la CGPM .
 - Organisation et amélioration du système de gestion des données de la base de données de la CGPM et préparation des données pour les évaluations de stocks, y compris le développement d'un logiciel spécifique afin de faciliter ce travail.

- Examen des limitations de la qualité des données et de leur variabilité.
- Aide aux groupes scientifiques dans la rédaction et/ou finalisation de leurs rapports.
- Maintenir une collaboration serrée avec les projets régionaux sur l'évaluation de stocks à un niveau sous-régional.
- Mise à jour régulière des formulaires d'évaluation de stock et outils similaires.
- Réalisation de toute autre tâche apparentée en tant que de besoin.

Qualifications et expérience indispensables

- Licence et maîtrise en sciences halieutiques ou domaine y relatif.
- Plusieurs années d'expérience et de responsabilité en matière d'analyse quantitative d'évaluations des stocks halieutiques et développement d'avis de gestion basés sur les études scientifiques, y compris la planification et la mise en œuvre des processus d'évaluation, expérience considérable dans le développement des procédures d'évaluation des pêcheries, et formulation d'avis de gestion.
- Connaissances de la biologie halieutique et des méthodologies des sciences d'évaluation et de l'environnement, y compris les méthodes de modélisation statistique/mathématique dans lesquelles les modèles de population sont statistiquement assortis aux données d'observation halieutiques/biologiques/environnementales.
- Capacité prouvée de faire des choix judicieux en ce qui concerne le caractère approprié des modèles en se fondant sur les données disponibles et l'expérience en matière d'utilisation des bases de données des pêcheries aux fins de leur emploi dans les évaluations.
- Expérience en matière de direction et de participation à des équipes pluridisciplinaires aux fins de la biologie et de l'évaluation des pêcheries.
- Expérience démontrée en matière de technologie de modélisation informatique liée aux bases de données environnementales et d'évaluation des pêcheries.
- Aptitude démontrée à concevoir et quantifier les problèmes scientifiques associés à l'évaluation et la gestion des pêcheries et à les communiquer oralement et par écrit.
- Capacité à travailler sous pression et à travailler efficacement et en harmonie avec des gens de différentes origines nationales et culturelles.
- Excellente maîtrise de l'anglais et maîtrise limitée du français.

Qualifications et expérience souhaitables

- Doctorat en sciences halieutiques ou domaine y afférant.
- Expérience en matière de développement de nouvelles techniques de modélisations mathématiques pour l'évaluation des stocks des pêcheries.
- Expérience dans la conception et le développement des bases de données sur les pêches pour de multiples utilisateurs.

PROPOSITION CONCERNANT UN POSTE DE COORDINATEUR/(TRICE) DES PUBLICATIONS DU SECRÉTARIAT DE LA CGPM

La Commission a quatre langues officielles (arabe, anglais, français et espagnol), et la plupart de ses publications sont élaborées en anglais et français. Depuis 2009, l'arabe est devenue aussi une langue de travail, mais uniquement pour la session annuelle de la Commission Sous la direction générale du Secrétaire exécutif, le/a Coordinateur(trice) sera avant tout responsable du contrôle de la préparation de toutes les publications produites par la CGPM, à savoir :

- Rapports annuels de la Commission. Ceux-ci comprennent les comptes rendus des réunions de la Commission, les rapports des organes subsidiaires de la Commission, tels que le Comité Scientifique Consultatif (CSC) et le Comité de l'Aquaculture (CAQ), les Rapports nationaux élaborés par les membres de la Commission, ainsi que les rapports administratifs.
- La série de publication de la CGPM « Études et Revue ». Il s'agit d'une publication de la CGPM élaborée par les scientifiques associés à la CGPM et par des consultants.
- Les documents et les ouvrages élaborés par le Secrétariat. Il s'agit en général de résumés de statistiques ou toute autre information pertinente présentée à l'appui des divers groupes de travail. Le Secrétariat génère environ 25 documents de ce type par an, y compris le Recueil des Décisions de la CGPM.

Le/a Coordinateur(trice) des Publications est également chargé du suivi des notifications aux Pays Membres.

D'autres responsabilités pourront être assignées par le Secrétaire exécutif, en cas de nécessité.

Les tâches spécifiques suivantes devront être assumées :

- Editer les rapports de réunion.
- Editer les documents scientifiques.
- Contacter directement les auteurs en ce qui concerne leurs documents (conditions spécifiques et révisions).
- Renforcer les mécanismes de contrôle de la qualité des publications scientifiques.
- Examiner et maintenir les normes de mise en page des publications.
- Coordonner l'adoption par correspondance des rapports des réunions.
- Coordonner la révision par des pairs de documents scientifiques sélectionnés.
- Coordonner la traduction des publications et des documents des réunions.
- Coordonner la reproduction et la diffusion des documents.
- Tenir à jour une base de données bibliographiques des publications de la CGPM, y compris la préparation des entrées à la base de données régionales
- Elaborer des versions XML des rapports récapitulatifs sur l'état des stocks aux fins de leur publication sur le site web du Fishery Resources Monitoring System (FIGIS-FIRMS).
- Tenir à jour les publications actuelles sous format électronique sur le site Internet.

- Mettre au point des options efficaces de publication électronique pour les documents de la CGPM.
- Mener à bien toute tâche susceptible de maintenir et d'élever la qualité des publications de la Commission, selon les besoins.

Qualifications indispensables

- Maîtrise en XXXX et une bonne connaissance des sciences halieutiques.
- Excellentes capacités de communication écrite et orale.
- Expérience en matière d'édition et de collation de publications et/ou rapports en accord avec les procédures FAO/CGPM.
- Expérience en matière de logiciel de traitement de texte, d'outils de formatage et de mise en page.
- Bonne connaissance de la terminologie liée à la recherche et à la gestion des pêcheries.
- Excellente connaissance de l'anglais et du français.
- Capacité de travailler sous pression et de collaborer efficacement et harmonieusement avec des personnes de nationalités et de cultures différentes.

Autres qualifications souhaitables

- Connaissances en matière de publication sur Internet.
- Bonne connaissance des organisations internationales et régionales chargées de la pêche et particulièrement des réglementations et protocoles de la CGPM